

L'ATOME AU SERVICE DE LA PAIX

À LA RECHERCHE DE RÉSULTATS PAR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

QIAN JIHUI, THOMAS TISUE ET ALEX VOLKOFF

"La façon dont l'assistance technique est proposée ... doit être revue de façon critique. L'assistance technique telle qu'elle était conçue à l'origine avait pour objet de combler le fossé qui existe qui existe sur le plan technique entre les pays industriels et les pays en développement en accélérant le transfert de connaissances, de compétences et de savoir-faire, développant ainsi l'infrastructure nationale. C'est ce qui s'est produit dans certains cas. Dans d'autres, en revanche, l'assistance technique a eu précisément l'effet inverse, freinant ce développement au lieu de le déclencher. On constate qu'aujourd'hui, après plus de 40 ans d'exécution de programmes d'assistance technique [en Afrique], 90% des 12 milliards de dollars dépensés chaque année au titre de l'assistance technique continuent d'être consacrés à l'aide spécialisée étrangère, alors qu'on dispose maintenant, dans de nombreux domaines, d'experts nationaux". – Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Comme suite à la déclaration sans ambiguïté faite par le Secrétaire général lors de l'Assemblée générale de 1998, de nombreux prestataires d'assistance technique ont réexaminé soigneusement la

** "Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique", Rapport du Secrétaire général (publié par l'AIEA sous la cote GOV/INF/1992/2, février 1999).*

forme et l'impact de leurs programmes. L'AIEA n'a pas fait exception à la règle. Après plus de 40 ans d'assistance, avons-nous contribué à combler le fossé technologique ? Avons-nous favorisé le développement national ? Et quels enseignements avons-nous tirés pour assurer la réussite de nos programmes à l'avenir ? Le présent article se penche sur ces questions en examinant les phases clés du Programme de coopération technique de l'AIEA.

PHASE I : DÉVELOPPEMENT INITIAL – MISE EN PLACE DE MOYENS

Au cours des quatre décennies écoulées, l'AIEA a aidé à transférer, à des fins pacifiques, des techniques nucléaires et apparentées vers des pays du monde entier. Pendant cette période, l'Agence a planifié et exécuté dans de nombreux domaines, y compris l'énergie, la sûreté, l'agriculture, l'industrie, la médecine, l'eau et l'étude de l'environnement, des projets représentant un montant global supérieur à 800 millions de dollars.

L'évolution du Programme de coopération technique a été saisissante. En 1958, peu de pays étaient dotés d'une industrie nucléaire. Cette année-là, l'AIEA a commencé à offrir une assistance

technique en proposant plusieurs bourses d'étude suivies, l'année d'après, d'équipements et d'experts. Pendant ces premières années, l'AIEA mettait en œuvre des programmes de coopération technique dans à peine plus de 40 pays et décaissait annuellement moins de 2 millions de dollars. La plupart des projets avaient pour but de développer les moyens scientifiques et techniques et l'infrastructure de soutien.

Aujourd'hui, toutes les régions disposent d'industries nucléaires. L'Agence met en œuvre des programmes dans près de 100 pays, décaisse environ 65 millions de dollars par an et peut utiliser les moyens mis en place précédemment comme tremplin pour poursuivre ses activités de développement. Le but, désormais, consiste à faciliter directement, d'une manière visible et nette, la réalisation d'objectifs prioritaires de développement dans divers pays et diverses régions.

Dès le début, le Programme d'assistance technique de l'AIEA a opéré dans des conditions uniques au sein du système des Nations Unies. L'AIEA s'est développée parallèlement à la technologie que ses programmes promeuvent ; son histoire recouvre, pour ainsi dire, l'ère nucléaire. De ce fait, l'AIEA a joué un rôle essentiel dans le déploiement et, parfois, le développement des sciences et techniques nucléaires dans le

M. Qian est directeur général adjoint et chef du Département de la coopération technique de l'AIEA. M. Tisue est chef adjoint de la Section d'évaluation de ce département, et Mme Volkoff est directeur de la Division de la planification, de la coordination et de l'évaluation.

monde. Pour le Programme de coopération technique, cela a représenté un environnement à la fois difficile et favorable.

L'AIEA a occupé une place unique au sein du système des Nations Unies pour une autre raison : le transfert de technologie – auquel le Programme de coopération technique contribue de façon déterminante – a évolué parallèlement à l'autre but initial de l'Agence, qui consiste à appliquer des garanties destinées à assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La décision prise par les États membres de maintenir un équilibre entre le soutien aux activités d'application des garanties, d'une part, et le transfert de technologie, d'autre part, a aidé à assurer un financement relativement prévisible du Programme de coopération technique, en particulier pendant la phase initiale. Ce financement s'effectuant sur une base volontaire et la concurrence pour l'obtention de fonds dans le domaine de la coopération pour le développement international étant rude, ce degré de prévisibilité a permis de produire des effets cumulés qui n'auraient pas été réalisables avec des engagements à court terme.

On notera également que pendant la phase initiale du Programme, l'attitude internationale vis-à-vis des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été marquée par un enthousiasme quant aux possibilités que celle-ci offrait. De nombreux pays tenaient à jeter les fondements permettant d'utiliser cette nouvelle technologie dans différents domaines, qu'il s'agisse de production d'électricité ou d'autres applications. Simultanément, la plupart d'entre eux se heurtaient à une obstacle important : l'absence d'infrastructure, en particulier le

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR L'AIEA

La nouvelle stratégie de coopération technique de l'AIEA comprend trois éléments principaux:

■ **Projets modèles:** les projets modèles fixent des normes rigoureuses de conception des projets pour faire en sorte qu'ils répondent aux besoins réels d'un pays, aient un impact économique ou social significatif par l'intermédiaire de l'utilisateur final, reflètent les avantages distincts de la technologie nucléaire par rapport à d'autres solutions et bénéficient d'un ferme engagement des pouvoirs publics.

■ **Aperçus de programme de pays:** les aperçus de programme de pays aident à axer, avec les pays, l'activité du Programme de coopération technique de l'AIEA sur quelques domaines prioritaires susceptibles de produire des résultats significatifs.

■ **Plans thématiques/sectoriels:** les plans thématiques recensent les meilleurs pratiques dans un domaine donné, évaluent les techniques nucléaires par rapport à des techniques traditionnelles ou prometteuses, étudient les conditions à remplir dans un pays pour que des activités menées dans un domaine produisent un effet, et recensent d'autres partenaires opérant dans le domaine en question.

manque de main d'œuvre spécialisée dans ce domaine.

Bien que le mérite de la mise en place des moyens et, parfois, du développement d'une importante industrie nucléaire revienne, pour l'essentiel, aux pays eux-mêmes, l'Agence a apporté, tout au long du chemin, une contribution essentielle. Celle-ci a revêtu de nombreuses formes : offre d'avis d'experts aux gouvernements qui envisageaient de créer un centre de radiothérapie ; fourniture d'équipements essentiels à un laboratoire chargé d'analyser les polluants présents dans les aliments ou dans l'environnement ; formation à l'exploitation, à la maintenance et à la sûreté des centrales nucléaires ou aux procédures de contrôle de la qualité ; et offre de bourses d'étude dans des domaines aussi divers que la physique médicale et l'hydrologie isotopique.

Parfois, il suffisait que l'Agence donne l'assurance qu'un projet était réalisable ou qu'une technique nucléaire donnée était appropriée pour qu'un gouvernement procède seul.

Un élément essentiel, pendant cette phase initiale, a été l'accent

placé sur la mise en valeur des ressources humaines. L'AIEA a longtemps insisté, dans son Programme de coopération technique, sur l'autosuffisance, l'investissement dans le capital humain se situant au cœur du développement durable. Entre 1958 et 1988, l'AIEA a formé plus de 10 000 boursiers. Nombre de ces boursiers occupent maintenant dans leur pays une place de premier rang dans leur spécialité. De même, nombre des pays qui ont bénéficié du Programme à l'origine commencent maintenant à proposer leurs services et leurs experts dans le domaine nucléaire.

Parmi d'autres indicateurs de la réussite de cette phase initiale de développement des infrastructures, on peut citer:

■ le nombre sans cesse croissant de laboratoires produisant des publications collégiales et participant à des colloques internationaux;

■ le nombre croissant d'experts nationaux et régionaux, plutôt que d'experts des pays donateurs traditionnels, auxquels il est fait appel pour exécuter des projets;

■ l'aptitude d'un grand nombre de pays à produire au niveau

national des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques;

■ la qualification ou la certification de praticiens dans des domaines tels que les essais non destructifs et la radioprotection.

Les résultats de cette phase initiale de développement des infrastructures montrent que l'AIEA n'est pas tombée dans le piège "paternaliste" évoqué par le Secrétaire général. L'Agence a effectivement contribué à combler le fossé technique qui séparait les pays industriels des pays en développement et a effectivement aidé à développer les infrastructures nationales. De surcroît, l'apparition de pôles d'expertise dans toutes les régions a permis à l'Agence de développer encore son activité de coopération technique.

PHASE II : DÉPLACEMENT D'ACCENT – LIAISON AVEC DES PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au début des années 90, l'Agence a pris conscience du fait que son Programme de coopération technique devait aller au delà du simple développement d'infrastructures. Cela avait été à la fois nécessaire et recherché pendant les premiers jours du Programme, mais trente ans plus tard, l'environnement dans lequel l'Agence proposait une coopération technique avait changé.

À l'aube de la décennie, certains États membres qui avaient bénéficié du Programme étaient dotés d'industries nucléaires perfectionnées ; d'autres disposaient de structures de recherches bien établies. Dans le même temps, l'enthousiasme manifesté les premiers jours pour le potentiel offert par l'énergie

nucléaire était tempéré dans de nombreux pays par la crainte des accidents et par les problèmes de gestion des déchets.

Heureusement, malgré la pression croissante qui pèse sur les budgets consacrés au développement dans le monde, le désir de maintenir, au sein du budget de l'Agence, un équilibre entre les différents objectifs a perduré. Cette position a été confirmée une nouvelle fois vers le milieu de la décennie par les décisions prises lors de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation. Le financement du Programme, s'il est devenu moins prévisible, n'a cependant pas souffert des réductions importantes subies par de nombreux autres programmes des Nations Unies.

Cet environnement a abouti à la prise de conscience de la nécessité d'une nouvelle stratégie de coopération technique. Le Programme devait être axé moins sur l'offre et davantage sur la demande, et lié plus étroitement aux intérêts vitaux des États membres. Après des décennies de développement réussi d'infrastructures, l'AIEA était prête pour l'étape logique suivante : aider les pays à utiliser ces infrastructures pour répondre à leurs besoins de développement durable.

On notera que pendant cette deuxième phase, l'Agence n'a pas abandonné le développement d'infrastructures ; le Programme de coopération technique a continué de former des gens et de fournir des experts et des équipements qui ont tous contribué à ce développement. Ce qui a changé, c'est l'orientation principale du Programme, qui a commencé à se pencher davantage sur les problèmes à résoudre dans le domaine des techniques

nucléaires, plutôt que sur les techniques proprement dites.

La nouvelle stratégie a été officiellement approuvée par le Conseil des gouverneurs en 1997, mais ses éléments n'ont commencé à faire leur apparition qu'après 1994 (*voir encadré*).

Le concept fondamental de la nouvelle démarche s'est incarné dans le slogan "Partenaires pour le développement". La nouvelle stratégie ayant pour objet de favoriser la transition d'un programme d'assistance mû par la technologie vers un programme axé sur la résolution de problèmes, de nouveaux partenariats devaient être créés avec les pays qui rencontraient effectivement des problèmes. Il s'agissait des utilisateurs finals des techniques nucléaires, principaux liens de la chaîne reliant les correspondants nationaux à l'ultime bénéficiaire, à savoir le grand public. Dans le domaine de l'hydrologie, par exemple, le correspondant pourrait être le centre national de recherche, mais l'utilisateur final serait la compagnie nationale des eaux et ses équipes sur le terrain. L'ultime bénéficiaire est le consommateur d'eau.

Pendant la seconde moitié des années 90, d'importants efforts ont été déployés pour aider les instances de recherche nucléaire à prendre contact avec les ministères traditionnels chargés du développement tels ceux de la santé, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi qu'avec les responsables financiers des commissions centrales de planification et des ministères des finances. C'est généralement par ces intermédiaires que l'on accède le plus rapidement aux utilisateurs finals – professionnels de santé et prestataires de services spécialisés, par exemple – susceptibles de présenter un intérêt socio-économique tangible pour le public et pour l'économie.

Pendant cette même période, l'Agence s'est également efforcée d'instituer un type différent de partenariat, à savoir un partenariat avec les organisations de financement du développement et de coopération pour le développement. L'accent étant placé sur la résolution de problèmes, il est devenu logiquement nécessaire de collaborer avec d'autres entités travaillant de leur propre façon sur les mêmes problèmes. De cette façon, l'Agence pourrait non seulement aider directement ses États membres, mais aussi optimiser les investissements d'autres partenaires.

L'Agence a utilisé, par exemple, des techniques nucléaires pour aider à évaluer, au Sénégal, l'impact d'un important projet local de promotion de la nutrition financé par la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Allemagne. L'aptitude de l'Agence à cartographier les formations aquifères au moyen de radio-isotopes a également aidé de nombreuses organisations à œuvrer, avec des gouvernements, à la résolution de problèmes de gestion des eaux.

Un troisième type de partenariat – essentiel au concept d'une assistance internationale restructurée avancé par le Secrétaire général – a également été encouragé pendant cette période dans le cadre de la stratégie de coopération technique. Il s'agit d'un partenariat entre organisations au sein d'États membres ou d'une coopération technique entre pays en développement (CTPD). Grâce notamment aux succès obtenus par l'Agence pendant la Phase I, certains des pays en développement les plus avancés disposent, dans le domaine nucléaire, d'un savoir-faire et d'établissements qui n'ont rien à envier, à divers égards, à ceux de pays développés. La solution a



consisté à encourager l'institution de partenariats entre ces pays, et entre ceux-ci et les pays les moins avancés. Les mécanismes les plus réussis créés par l'Agence pour stimuler la CTPD ont sans aucun doute été les accords régionaux de coopération conclus en Asie et dans le Pacifique, en Afrique et en Amérique latine.

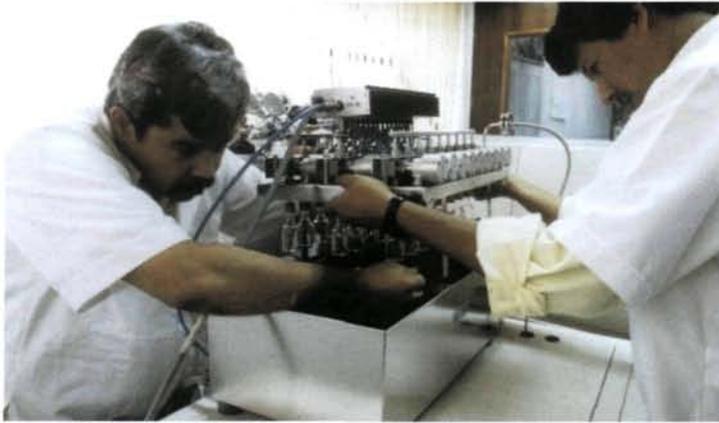
Les résultats de la stratégie de coopération technique et le développement de ces différents niveaux et types de partenariat ont été significatifs. En raison de l'accent placé sur la résolution de problèmes, le Programme de coopération technique a, plus que jamais auparavant, attiré l'attention des responsables tant au sein des États membres que d'autres organisations internationales. Alors que par le passé, l'Agence était principalement reconnue pour ses connaissances et compétences techniques, elle est aussi, à la fin des années 90, de plus en plus considérée comme un partenaire précieux pour le développement. Les bailleurs de fonds qui éprouvaient toujours l'obligation morale d'engager des ressources au titre du transfert de technologie pour contrebalancer les autres activités de l'Agence ont pris conscience du fait que le Programme de coopération technique pouvait directement contribuer aussi bien à la sûreté qu'au développement et, partant, à la stabilité et à la sécurité.

PHASE III : CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS – PROGRAMMATION CIBLÉE

Le siècle qui a vu la naissance de la science nucléaire étant maintenant révolu, l'Agence a une nouvelle fois affiné sa conception du transfert de technologie. De nombreux facteurs modifient la façon dont l'AIEA et ses États membres envisagent la coopération technique, notamment:

- le comblement de l'écart des connaissances entre pays développés et en développement ;
- la mondialisation du transfert de l'information par voie électronique;
- la maturation (parfois la sénescence) de la technologie nucléaire;
- les scénarios de financement en croissance nominale nulle ;
- l'accent plus prononcé placé sur une gestion axée sur les résultats par les États membres tant bailleurs de fonds que bénéficiaires, désireux d'obtenir de leurs investissements des résultats tangibles;
- les exigences croissantes de transparence et de responsabilité.

Photo : En Afrique, la production végétale augmente grâce à des projets financés par l'AIEA.



Du fait de ces facteurs, l'Agence doit consacrer ses fonds limités de coopération technique à une gamme de projets de plus en plus ciblés, en gardant à l'esprit ce que d'autres peuvent fournir. Compte tenu de ce que nous avons appris et de ce que nous avons construit au cours des 40 dernières années, la phase logique suivante, en matière de coopération technique, est la "programmation ciblée". Les questions qu'il faut poser, dans ce contexte, sont :

■ Comment fixer et respecter au mieux, pour le programme, de strictes priorités ?

■ En quoi le rôle de l'Agence en matière de transfert de technologie a-t-il changé ? De récentes discussions engagées au sein du Secrétariat et avec les États membres commencent à fournir quelques réponses.

Fixation de priorités. C'est un lieu commun de dire que les priorités des États membres sont celles de l'Agence. L'AIEA ne songerait certes pas à lancer un programme de coopération technique qui serait déphasé par rapport aux souhaits des États membres ou à son propre mandat. La fixation des priorités, c'est évident, doit au moins tenir compte des éléments suivants : les

domaines de compétence relevant du mandat statutaire de l'Agence ; les thèmes spécifiés par le Conseil des gouverneurs ou la Conférence générale de l'AIEA ; et les besoins les plus pressants des États membres en matière de développement durable.

Nos compétences de base sont faciles à définir : l'Agence est le premier organisme auquel les États membres s'adressent pour ce qui a trait aux normes de sûreté nucléaire, à la radioprotection ou aux principaux problèmes que pose la création d'une industrie électronucléaire. En dehors de ces compétences, cependant, il n'est pas toujours simple de déterminer les besoins des États membres. Il est facile de provoquer une demande apparente dans un domaine particulier en laissant entendre qu'il existe, pour celui-ci, des financements. Il serait plus fiable, pour fixer des priorités, d'utiliser les résultats d'au moins trois types d'analyse.

Premièrement, où les gouvernements placent-ils l'argent qu'ils possèdent ou empruntent ? En analysant la répartition des dépenses des gouvernements, l'Agence peut se faire une idée précise de leurs principaux intérêts. En liant des projets de coopération technique à des programmes nationaux existants d'investissement dans le développement durable, l'Agence peut démultiplier l'effet de ses

ressources relativement modestes et préserver l'intérêt qu'a le gouvernement à collaborer avec elle. L'étude de la répartition des dépenses et des possibilités d'établissement de liens est l'une des nouvelles raisons d'être des aperçus de programme de pays.

Deuxièmement, en matière de fixation de priorités, rien ne vaut l'expérience. Quarante ans de projets de coopération technique permettent de se faire une idée précise de ce qui marche ou ne marche pas, et des activités – tels que l'hydrologie et la technique de l'insecte stérile – qui aident le plus à atteindre les objectifs du développement durable. Les projets de coopération technique doivent produire un effet réel, et non présumé. La fixation de priorités fondée sur des données scientifiques est l'une des meilleures façons d'opérer une programmation ciblée, car elle permet de saisir les bonnes occasions et d'éviter les impasses. De plus, elle est pleinement conforme aux principes d'une gestion fondée sur les résultats.

Troisièmement, en l'absence de données pragmatiques, la fixation de priorités doit se fonder sur les résultats d'analyses rigoureuses de faisabilité et de rendement tenant compte de la situation locale. Dire que l'on pourrait obtenir un effet significatif ne suffit pas. Il faut procéder à des analyses afin d'obtenir la certitude raisonnable que l'on peut obtenir et que l'on obtiendra un effet tangible compte dûment tenu des risques et suppositions concomitants. Il faut notamment effectuer une analyse comparative des solutions non nucléaires et démontrer clairement les avantages des techniques nucléaires.

Ces principes s'appliquent de la même façon aux activités menées au titre du budget ordinaire de l'AIEA. Les données accumulées au cours des années par le Programme de coopération

Photo : En Amérique latine, des spécialistes utilisent des isotopes dans le cadre d'études hydrologiques.

technique sont précieuses pour établir de façon empirique – et concrète – à quelles activités l'Agence devrait consacrer ses ressources. Inversement, il incombe à l'Agence de réduire l'accent qu'elle place sur les activités qui se sont révélés produire moins d'effets. On obtient une synergie en établissant un ensemble de priorités communes à la fois au budget ordinaire et au Programme de coopération technique. Tous deux doivent être liés aux investissements opérés par les gouvernements dans le développement durable, et tous deux doivent être jugés sur les résultats concrets obtenus dans les États membres.

Un nouveau rôle dévolu à l'AIEA en matière de transfert de technologie. Alors qu'il y a 40 ans, l'Agence était l'une des rares organisations disposant des compétences et des moyens requis pour transférer les techniques nucléaires, des pôles d'expertise existent maintenant dans chaque région.

L'AIEA a longtemps fait office d'important centre d'information technique pour ses homologues. Ce rôle devrait se poursuivre, mais dans de nombreux cas, il serait souhaitable que l'Agence prenne du recul et joue davantage un rôle de facilitation ou de contrôle. Pour cette phase de coopération technique, il importe que l'Agence définisse et cible soigneusement le type de programmation que seule l'AIEA peut réaliser.

La nécessité de changer de rôle découle en partie des bons résultats obtenus lors des phases précédentes. Il est désormais possible d'approfondir les succès obtenus en matière de développement des infrastructures et d'établissement de partenariats dans différentes régions. Les pays n'ont plus besoin de s'appuyer sur des centres nucléaires isolés, entravés par leurs propres limites et rarement

équipés pour résoudre seuls d'importants problèmes. Nous sommes sur le point de disposer de réseaux d'unités régionales de ressources mettant en commun leurs capacités de résolution de problèmes. La création et le renforcement de ces unités va permettre d'intensifier la coopération technique entre pays en développement.

L'Agence peut aider à réaliser cette promesse en étendant le concept de partenariat pour le développement afin de contribuer à créer, au niveau régional, la base de compétences nécessaire en matière de gestion. Elle devrait adjoindre à son rôle historique de soutien du développement technique un rôle de renforcement de la gestion des techniques nucléaires aux fins du développement.

Le nouveau rôle joué par l'Agence devrait aussi être plus anticipatif. L'AIEA – et ses partenaires – devraient être prêts à adopter une stratégie commerciale plus agressive permettant de recenser et de développer, au sein des ministères traditionnels chargés du développement, des "marchés" pour les techniques nucléaires novatrices. Lorsque la résolution d'un problème est essentielle pour lever un important obstacle au développement, lorsque les techniques proposées par l'Agence sont indispensables pour maximiser le rendement, et lorsque le rôle de l'Agence est à la fois clair et clairement accepté, nous ne devrions pas hésiter à tenter de sensibiliser les gouvernements aux possibilités que peuvent offrir les techniques nucléaires.

Enfin, l'Agence devrait anticiper l'utilisation de nouvelles techniques, en particulier des techniques d'information et de communication. L'utilisation de ces techniques comme moyen de changer non seulement la façon dont nous traitons les affaires, mais aussi la nature de nos affaires,

pourrait bien nous entraîner sur des voies qui sont actuellement difficiles à prédire.

LE BÉNÉFICE DE L'EXPÉRIENCE

Les activités de coopération technique mises en œuvre par l'Agence pendant plus de 40 ans sont la preuve évidente que nous avons concrétisé le vœu, émis par le Secrétaire général, d'une programmation promouvant le développement d'une façon durable. Notre expérience montre qu'il est possible non seulement d'aider à mettre en place une infrastructure nationale, mais aussi d'encourager l'utilisation de cette nouvelle infrastructure pour résoudre des problèmes essentiels de développement et partager le savoir-faire acquis avec d'autres pays.

Le fait que l'AIEA soit parvenue à le faire dans un domaine de haute technologie tel que la science nucléaire devrait persuader les planificateurs du développement qu'on peut également le faire dans d'autres domaines. L'important, pour l'AIEA, est de continuer hardiment sur la voie dans laquelle elle s'est engagée. Pour réussir, il faudra comprendre l'environnement dans lequel nous travaillons et accepter les changements de méthode nécessaires. Nous sommes persuadés qu'en continuant d'emprunter cette voie – et peut-être uniquement de cette façon –, l'AIEA pourra constituer, au niveau mondial, un groupe plus puissant de partisans d'une généralisation des applications nucléaires qui contribuera grandement au développement sûr et durable de la planète. Lorsque ce sera le cas, nous ne serons pas loin de réaliser les véritables objectifs du régime de non-prolifération, qui sous-tendent la stabilité et la sécurité mondiales. □